

# 4

**bonnes raisons  
de choisir  
le prélèvement  
automatique  
pour régler  
mon loyer !**

### ➤ PLUS SOUPLE

Je choisis la date du prélèvement automatique entre le 1<sup>er</sup> et le 12 du mois.

### ➤ PLUS PRATIQUE ET EFFICACE

Je n'ai plus besoin d'envoyer mon règlement par courrier chaque mois. Pas de risque d'oublis et donc plus de pénalités pour retard de paiement de loyer.

### ➤ PLUS SÛR

Ma banque effectue un paiement sécurisé à France Loire du montant exact dû.

### ➤ PLUS SIMPLE

Je peux suspendre le prélèvement automatique par simple appel à mon conseiller client.



### MODE D'EMPLOI

Pour activer le règlement de mon loyer par prélèvement automatique, je téléphone au **02 48 48 02 00** ou je complète l'autorisation ci-dessous et je la retourne à une agence France Loire accompagnée de mon Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B) ou Postal (R.I.P).

### AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Vos nom, prénom et adresse	Numéro National Emetteur 177 032
Nom et adresse de votre banque	Nom et adresse du créancier FRANCE LOIRE Résidence le Pieuré - 12 impasse St Martin 18020 BOURGES CEDEX

### Référence de votre compte

Établissement	Guichet	Numéro de compte	Clé R.I.B

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier soit la S.A. hlm France Loire, ayant son siège 33 rue du faubourg de Bourgogne à Orléans, au titre des loyers et charges de mon logement. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Je choisis la date de mon prélèvement : ..... du mois (entre le 1 <sup>er</sup> et le 12)	Signature
À ....., le .....	